



LA MUNICIPALITE  
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 27 août 2024

**La Municipalité d'Ormont-Dessus  
au Conseil communal**

**Préavis municipal n°08-2024, relatif à la demande d'un crédit destiné au remplacement du tractopelle Komatsu WB 70, acquis en 2003 pour le service communal de la voirie**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit destiné au remplacement du tractopelle Komatsu WB 70, objet du préavis n°06/2003, par un engin du type chargeuse à pneus, ainsi que pour l'acquisition de son équipement pour les travaux estivaux et hivernaux du service de la voirie.

**2. Préambule**

Dans l'accomplissement des tâches dévolues au secteur des travaux, un véhicule de type chargeuse sur pneus se révèle être un choix particulièrement judicieux au vu de sa polyvalence.

En effet, ce véhicule répond pleinement aux besoins liés au service hivernal, tant pour le déneigement des voies de circulation que celui des places de stationnement.

En dehors de la saison d'hiver, le véhicule est sollicité pour diverses opérations telles que ; le chargement/déchargement des véhicules de transport, la mise en place de matériaux de remblayage lors de travaux de fouilles, les diverses manutentions au sein des hangars et dépôts communaux, la pose/dépose d'édicules publics et de mobilier urbain.

Acquis en 2003, le tractopelle Komatsu WB 70 comptabilise, à ce jour, quelques 9'500 heures de fonctionnement.

Bien qu'un entretien consciencieux lui ait été prodigué tout au long de ses 21 années d'utilisation, le véhicule montre des signes d'usure. Afin de limiter les frais d'entretien et de garantir sa fiabilité, son remplacement est aujourd'hui nécessaire.

**3. Choix de l'engin**

En vue de son remplacement, une demande a été adressée à de potentiels fournisseurs (LIEBHERR, AVESCO-CAT, KOMATSU), ceux-ci ont tous proposé un engin équipé, correspondant aux besoins du services de la voirie.

Les critères suivants ont été évalués par les services communaux :

1. *Rapport qualité/prix ;*
2. *Service après-vente ;*
3. *Dimensions ;*
4. *Respect des normes environnementales, puissance, vitesse de déplacement ;*
5. *Hauteur de déversement, charge de basculement, maniabilité, visibilité, stabilité ;*
6. *Confort en cabine, ergonomie du poste de conduite.*

#### 4. Coûts

##### Engin

Chargeuse sur pneus, poids en ordre de marche 7 to env. CHF 100'000.00  
*Godet avec dents et contre-lame boulonnée, 0.9 à 2 m<sup>3</sup>*  
*Porte-fourches, inclus bras de fourches 1200 mm*

##### Accessoires

Roue de secours CHF 1'000.00  
Chaines à neige CHF 4'000.00  
Lame à neige vario CHF 30'000.00

**Sous-total HT CHF 135'000.00**

TVA 8.1% CHF 10'935.00

**Total TTC CHF 145'935.00**

**Montant TTC arrondi à : CHF 146'000.00**

#### 5. Amortissement

Le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) a été modifié le 29 novembre 2023, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En substance, ces dispositions fixent de nouvelles durées d'amortissement des investissements obligatoirement amortissables. De plus, les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions du préavis (durées imposées), mais figurent dorénavant dans le corps du préavis.

Dès lors, en application de l'art. 17 alinéa 1 RCCom et de son annexe, le projet proposé dans le présent préavis sera amorti sur une durée de 10 ans.

#### 6. Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

##### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS**

**Vu** le préavis municipal n°08-2024, relatif à la demande d'un crédit destiné au remplacement du tractopelle Komatsu WB 70, acquis en 2003 pour le service communal de la voirie ;

**Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étudier ;

**Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

##### **DECIDE**

- 1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition d'un engin du type chargeuse à pneus, et ses accessoires, en remplacement du tractopelle Komatsu WB 70, acquis en 2003 pour le service communal de la voirie ;**
- 2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 146'000.00, à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, de contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat ;**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 août 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Ch. Reber



Le Secrétaire municipal :

M. Roch

*Délégué de la Municipalité à disposition de la commission : M. Dario Pernet, Municipal.*